

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 107

Objet : Election de nouveaux représentants au SMICTOM des Flandres

Séance du L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre

Présents (65) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DUBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (12)

Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 107

Objet : Election de nouveaux représentants au SMICTOM des Flandres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-21 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière de Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, pour laquelle la CCFI adhère au SMICTOM des Flandres pour les communes d'Hazebrouck, Lynde et Vieux-Berquin ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Paul SALOME, conseiller municipal de Vieux-Berquin, de son mandat de conseiller municipal ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel PLAETEVOET, Maire de Lynde, de son mandat de délégué titulaire au SMICTOM des Flandres ;

Considérant que par délibération n°2023/075 en date du 4 juillet 2023, Monsieur Philippe DUHAMEL a été désigné nouveau membre titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres ;

Suite à cette désignation, il convient de re-désigner un nouveau membre suppléant, Monsieur Bernard DENTENER étant déjà membre suppléant au sein de ce syndicat mixte ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres au sein du comité syndical du SMICTOM des Flandres ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner Madame Edith DEHAUDT, conseillère municipale de Vieux-Berquin, nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en remplacement de Monsieur Jean-Paul SALOME,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Madame Edith DEHAUDT présente sa candidature pour le poste de délégué suppléant. Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Madame Edith DEHAUDT est donc désignée d'office membre suppléante de la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner Madame Marie-Hélène STOPIN, adjointe au Maire de Lynde, nouveau membre titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en remplacement de Monsieur Jean-Michel PLAETEVOET,
- de désigner Monsieur Jean-Michel PLAETEVOET, Maire de Lynde, nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en remplacement de Madame Marie-Hélène STOPIN,

Le Président procède au recensement des candidatures.

Marie-Hélène STOPIN présente sa candidature pour le poste de délégué titulaire.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Marie-Hélène STOPIN est donc désignée d'office membre titulaire de la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Jean-Michel PLAETEVOET présente sa candidature pour le poste de délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Jean-Michel PLAETEVOET est donc désigné d'office membre suppléant de la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner un nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en remplacement de Monsieur Philippe DUHAMEL, désigné délégué titulaire par délibération n°2023/075 en date du 4 juillet 2023.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Florence BRISBART présente sa candidature pour le poste de délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Florence BRISBART est donc désignée d'office membre suppléant de la CCFI pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Sophie SPATOLA



Le Président,

Valentin BELLEVYAL

